

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référentes Directeurs

Autorisation diffusion

Une demande d'autorisation d'enregistrement et diffusion image/voix doit être faite pour chaque projet (et non une autorisation pour l'année). Vous retrouverez un [modèle](#) sur eduscol.

Les élections des représentants des parents d'élèves

Vous pouvez consulter le [BO n°27 du 4 juillet 2024](#), qui précise les modalités d'organisation et le calendrier.

Mise en œuvre des 108 heures d'obligation de service

Répartition des 108 heures :

- 6 heures de conseil d'école
- 36 heures d'APC (évaluations nationales : décompter 6h pour les enseignants d'élémentaire)
- 18h d'animations pédagogiques
- 48h de concertation, élaboration et suivi des PPS, relation parents

La loi Rilhac précise que les directeurs ont pleine autonomie dans la programmation et la mise en œuvre des 108 heures d'obligation de service.

Note de service sur le taux d'encadrement des sorties scolaires

Il est de nouveau possible de sortir (en proximité) avec deux adultes jusqu'à 24 élèves en maternelle. L'ensemble des dispositions mentionnées dans le [guide relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré](#) reste en vigueur.

Notre Ecole Faisons La Ensemble :

Accès aux formulaires de dépôt pour les porteurs de projets, accessible depuis la page d'accueil de l'espace Magistère CNR-NEFLE:

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2867§ion=63#demarche>

Vous trouverez toutes les informations utiles sur [digipad](#) NEFLE79.

Les équipes de circonscription et la cellule départementale restent à votre disposition pour vous accompagner.

Obligation vaccinale

Le directeur d'école doit procéder à la vérification des vaccins lors de l'inscription. Vous pouvez utiliser la [procédure](#) établie par le médecin conseiller technique.

Contact référents directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) : – 06 35 28 44 11

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12



Prévention départementale

Le réseau de prévention départemental vous souhaite une excellente rentrée.

Les **sept assistants de prévention des circonscriptions** peuvent vous accompagner pour toutes situations relatives à **la santé et à la sécurité des personnels**.

Ils répondent à vos questions sur **vos conditions de travail, la prévention et l'analyse des risques professionnels**.

Vous pouvez les solliciter pour **le suivi des registres de santé et de sécurité au travail** (RSST, RDGI, ...) ainsi que pour **l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du DUERP** au sein de votre école.

Voici les contacts des sept assistants de prévention du département :

Circonscriptions	Noms et prénoms	Adresse mail
------------------	-----------------	--------------

Niort	Heckendorn Mélanie	Melanie.Heckendorn@ac-poitiers.fr
Saint-Maixent-L'Ecole - Niort	Dugué Karine	Karine.dugue@ac-poitiers.fr
Marais Préélémentaire	Hazan Cécile	cecile-suz.hazan@ac-poitiers.fr
Melle	Levrault Jérôme	Jerome.Levrault@ac-poitiers.fr
Parthenay	Ferriero Virginie	Virginie.guichard1@ac-poitiers.fr
Thouars	Halbert Mickaël	mickael.halbert@ac-poitiers.fr
Bressuire	Céline Bisseler	celine.bisseler@ac-poitiers.fr



Service du **P**arcours de l'**E**lève et du soutien aux écoles et aux établissements

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école 2024-2025 : Date des élections le 11 octobre 2024.

La circulaire sera mise en ligne sur l'intranet la semaine du 09 septembre. A partir de cette rentrée votre correspondant à la DSDEN sur ces questions est madame Alice Bodin (05 17 84 03 10)



Service des **A**ffaires **G**énérales et **F**inancières

-Livrets d'évaluation : cette année, les 5 niveaux sont concernés. Les livrets ont été acheminés dans les circonscriptions.

Services civiques : à compter de cette rentrée, c'est le SMEP qui va gérer ce dossier. Les offres ont été mises en ligne en juillet dans la limite du contingent départemental. Les candidats doivent impérativement postuler par le biais du site officiel des services civiques.



Social et **S**anté

Pour la nouvelle année scolaire, la procédure des PAI reste identique, néanmoins, quelques trames de PAI ont été modifiées. Il est donc nécessaire de télécharger les [nouveaux documents](#).

En début d'année, il est important de contrôler les [vaccinations](#) des nouveaux élèves inscrits conformément à la procédure que vous trouverez sur l'intranet. Les CMS et les personnels infirmiers restent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

